

AR Prefecture

063-200070712-20241128-DBC20241128\_04-DE  
Reçu le 12/12/2024  
Publié le 12/12/2024

**N° DBC 20241128-04**

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2024 à 16 HEURES**

**Date de la convocation :** 21 novembre 2024.

**Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne** s'est réuni le 28 novembre 2024 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

**Membres du Bureau présents :** Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Laurent CLIVILLÉ (sans voix délibérante), Patrice BION (représentant de Michel GONIN), Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Serge FAYET, Martine MUNOZ.

**Membres excusés :** Jean-Eric GARRET, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Claude GOUILLON CHENOT, Sylvain HERMAN.

**Membre ayant donné procuration :**  
Daniel BERTHUCAT à Tony BERNARD,  
Christophe DOS SANTOS à Patrick SAUZEDDE,  
Hélène BOUDON à Martine MUNOZ,  
Rachel BOURNIER à Thomas BARNERIAS.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS.

Membres du Bureau en exercice :  
35

Membres du Bureau présents :  
19

Membre du Bureau représenté :  
4

Membre présent sans voix  
délibérative : 1

Total votants : 23

**TARIFS DES CANTINES DU SERVICE COMMUN**

*Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de l'Éducation et notamment son article R 531-52,  
**Vu** le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,  
**Vu** la délibération du 12 décembre 2019 portant création d'un service commun éducation,  
**Vu** la délibération en date du 6 juillet 2023 approuvant la grille tarifaire actuelle pour les cantines du service commun,

## AR Prefecture

063-200070712-20241128-DBC20241128\_04-DE  
Reçu le 12/12/2024  
Publié le 12/12/2024

**Considérant** la nécessité de ne pas pénaliser les enfants relevant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), contraints d'emporter leur repas pour cause de santé,

Il est proposé de faire évoluer la grille tarifaire pour intégrer un tarif panier repas à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les cantines du service commun :

Quotient familial	≤ 1000 €	1001 à 1800 €	1801 € et +
Prix par repas	1 €	3,5 €	4 €
Prix PAI/panier repas	0,5 €	1,75 €	2 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De fixer la nouvelle grille tarifaire pour les cantines du service commun telle qu'exposée ci-avant,
- D'appliquer cette tarification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 23

Membres du Bureau présents : 19

Représenté : 4

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention :

Membre présent sans voix délibérative : 1

Non-participation : 0

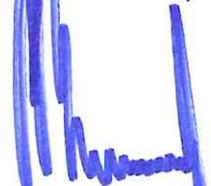
*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Secrétaire de séance,



Thomas BARNERIAS

Le Président,



Tony BERNARD  
Maire de Châteldon

